



UNSA Retraités VII^{ème} Congrès

Nos mandats :

La place du retraité dans la société :

L'UNSA Retraités revendique une meilleure reconnaissance du bénévolat des retraités

Il doit être reconnu, valorisé et soutenu par des formations développées et financées.

L'aide aux aidants doit être amplifiée.

L'UNSA Retraités

- Exige protection pour les personnes âgées vulnérables. Elle demande également un renforcement de la politique de formation et du suivi des tuteurs ou mandataires judiciaires.
- Soutient la plate-forme nationale de lutte contre les maltraitances 39-77 et encourage l'implantation de ses centres dans tous les départements.
- Revendique la mise en place d'une instance nationale de concertation entre les organisations syndicales de retraités et les pouvoirs publics.

Retraités, citoyens européens :

Avec la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées), l'UNSA Retraités revendique

- En prévention de nouvelles pandémies, le développement politiques sanitaires européennes.
- Une fiscalité équitable au niveau des Etats-Membres pour financer les besoins sanitaires et sociaux.

L'UNSA Retraités soutient le manifeste de la FERPA pour « Le droit de vivre dans la dignité pour les retraités et les personnes âgées ».

Avec la FERPA, l'UNSA Retraités combat toutes les formes d'exclusion, de discrimination, de sexisme, de racisme et de xénophobie. Avec la FERPA, elle dénonce les nationalismes, les populismes de tous bords et les dangereuses divisions qui en résultent.

Le pouvoir d'achat des retraités :

Pour garantir la pérennité du système des retraites par un financement équitable,

L'UNSA Retraités revendique :

- Un soutien à l'économie et une relocalisation des activités de production, pour renouer avec le plein emploi et faire reculer le chômage.
- Un soutien à l'économie sociale et solidaire.
- La compensation intégrale des exonérations des charges sociales et fiscales.
- La restauration à son niveau antérieur de la participation des entreprises à la protection sociale.

- Une fiscalité plus redistributive avec un impôt sur le revenu plus progressif, par la création de tranches supplémentaires mettant davantage à contribution les plus favorisés.
- Une taxation des revenus des dividendes selon le même barème que les revenus du travail.
- Une taxation des superprofits.
- Des mesures pour limiter les pratiques d'optimisation fiscale et une lutte déterminée contre le travail dissimulé et les pratiques d'évasion fiscale.
- Une fiscalité des successions mettant à contribution les hauts patrimoines, limitant le niveau et la fréquence des abattements, d'une part, et par la révision des barèmes d'imposition dans le sens d'une meilleure progressivité d'autre part.

Pour garantir le pouvoir d'achat des retraités,

L'UNSA Retraités revendique :

- La compensation intégrale de la majoration de la CSG, et la revalorisation annuelle de toutes les pensions, avec un effort particulier pour les plus basses pensions.
- L'exonération fiscale de la totalité de la CSG.
- Une revalorisation calculée en fonction de l'évolution du salaire mensuel de base des actifs et au moins égale à l'augmentation de l'indice des prix constatée au cours de l'année.
- En cas d'inflation supérieure à 2%, une mesure de réajustement intermédiaire du niveau des pensions au 1er juillet.
- Le versement de la retraite Sécurité Sociale (CARSAT, MSA) avancé au 1er de chaque mois.

Pour améliorer les petites retraites :

L'UNSA Retraités revendique :

- La revalorisation du Minimum Contributif, afin d'atteindre le niveau du SMIC.
- Pour réduire ou annuler l'impact de la décote sur les petites pensions,
- La suppression de la décote sur la part de pension inférieure au seuil de pauvreté, une première étape vers la suppression totale de la décote.
- Pour l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA),
- L'UNSA Retraités revendique
- Une revalorisation de l'ASPA pour atteindre le seuil de pauvreté
- Un relèvement du seuil de récupération de l'ASPA sur l'avoir successoral à 100 000 euros.

Pour améliorer les pensions de réversion :

L'UNSA Retraités revendique

- Un assouplissement des conditions d'âge, de ressources et de situations conjugales.
- Qu'un minimum de pension soit instauré et ne puisse être inférieur au seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian).

Pour une fiscalité plus juste pour les retraités :

L'UNSA Retraités revendique :

- Une fiscalité permettant aux retraités aidants, dans le cadre de l'aide aux personnes en perte d'autonomie, de bénéficier d'un crédit d'impôt.
- Une meilleure communication à tous les niveaux du territoire afin que chacun connaisse ses droits en matière d'aides en particulier.
- Une fiscalité intégrant un dégrèvement de la surcharge imposée aux retraités sur leur complémentaire santé au moment du passage à la retraite et des mesures analogues pour les retraités de la Fonction publique par souci d'équité.
- Le rétablissement de l'étalement des revenus exceptionnels.

La santé

La protection sociale :

L'UNSA Retraités :

- Réaffirme son attachement à la PUMa (ex-CMU) et à la CSS, Complémentaire Santé Solidaire (fusion CMUC et ACS) qui sont des garanties de la politique de santé publique, pour les personnes à faibles revenus.
- Revendique que la généralisation du tiers payant soit mise en œuvre par l'ensemble des professionnels de santé.
- Revendique des prestations de meilleure qualité, concernant la vue et l'audition, pour le reste à charge zéro.

Prendre sa retraite en bonne santé : Le droit à la prévention

L'UNSA Retraités revendique :

- Avec les actifs, le maintien de la médecine du travail, son extension à tous les secteurs d'activités pour une meilleure prévention ainsi qu'une meilleure efficacité.
- Une amélioration du suivi des maladies professionnelles y compris pendant la retraite.
- Avec les actifs, la généralisation de la cessation progressive d'activité.
- La suppression de la barrière d'âge à 60 ans pour les personnes handicapées.

Améliorer notre système de santé :

L'UNSA Retraités revendique :

- Des mesures contraignantes sont nécessaires pour obtenir une meilleure répartition des personnels de santé, sur l'ensemble du territoire.
- Une meilleure information sur les droits et obligations des assurés.
- Des campagnes d'éducation, de prévention et de dépistage sans limite d'âge.
- Une prise en charge rapide de toutes les pathologies, sans surcoût.

La fin de vie :

L'UNSA Retraités demande :

- Le développement de services de soins palliatifs sur l'ensemble du territoire, en établissement ou à domicile, avec des personnels formés en nombre suffisant.

- Des campagnes d'information pour faire connaître le dispositif des directives anticipées.
- Le respect, par l'équipe médicale, de la volonté du malade précédemment exprimée dans ces directives.
- L'application du droit à la sédation profonde jusqu'au décès.
- L'inscription dans le droit français, le suicide assisté d'une part et l'euthanasie d'autre part...

L'autonomie :

La prévention de la perte d'autonomie

L'UNSA Retraités revendique le renforcement des programmes de prévention inscrits dans la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV).

Le maintien à domicile

L'UNSA Retraités demande :

- Une meilleure coordination des intervenants entre eux.
- Une amélioration de leurs conditions de travail, de leur rémunération, de leur formation, et d'une meilleure prise en charge de leurs frais de déplacements, pour rendre plus attractifs les métiers d'aide à la personne.
- Une meilleure prise en charge du portage des repas, et des transports publics notamment en milieu rural.
- Des contrôles, beaucoup plus fréquents, et inopinés, des organismes prestataires de services, notamment en cas de demande des familles.

Les aidants :

L'UNSA Retraités demande

- Une augmentation de l'allocation de répit, actuellement très insuffisante (500 € par an aujourd'hui) et une déconnexion de cette allocation de l'APA.
- Des mesures pour les aidants en situation d'emploi, afin de concilier l'activité professionnelle et le rôle d'aidant.

L'accueil en établissement :

L'UNSA Retraités revendique :

- L'amélioration du ratio d'encadrement en EHPAD pour tendre vers 1 ETP pour 1 résident avec un effort prioritaire pour les personnels "au chevet" (aides-soignants et infirmiers).
- L'amélioration de la formation, des carrières de tous les personnels intervenant à domicile ou en établissement.
- Le renforcement des contrôles des EHPAD, qui doivent s'opérer de manière inopinée.
- Un droit d'alerte effectif pour les familles en cas de détection de situations anormales.

Le financement de la perte d'autonomie :

L'UNSA Retraités revendique :

- L'élaboration d'une loi garantissant la prise en charge et le financement de l'accueil des personnes âgées en établissement (Loi Grand Âge).
- Toute sa place, dans le cadre de la délégation UNSA, dans les instances de concertation prévues par la loi : Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) et les CDCA.
- Un siège pour l'UNSA au Conseil de la CNSA.
- La prise en charge de la totalité des frais liés aux soins et à la perte d'autonomie, que la personne soit à domicile ou en établissement, par la 5^{ème} branche de la Sécurité sociale.

Les CDCA :

L'UNSA Retraités souhaite

- Une modification du décret fixant les modalités de désignation des membres des CDCA, afin que l'UNSA soit explicitement reconnue comme organisation représentant les usagers dans le Collège 1 de la Formation « Personnes Agées ».
- L'amélioration du fonctionnement des Conseils de Vie Sociale (CVS),
- La généralisation de leur ouverture dans les EHPAD et autres établissements d'hébergement, à des représentants désignés par les CDCA.
- Des moyens suffisants dans tous les départements pour un fonctionnement effectif des CDCA.

L'environnement et le cadre de vie :

L'UNSA Retraités revendique :

- Le développement et l'encouragement de solutions telles que l'habitat inclusif et le partage intergénérationnel d'appartements devenus trop grands.
- L'amélioration de l'accessibilité aux différents moyens de transport et de déplacement et le renforcement du maillage territorial des transports publics pour l'adapter aux besoins des personnes âgées.

Elle demande :

- La mise en place de transports à la demande au tarif des transports publics.
- Une offre de séjours de vacances adaptée et accessible financièrement.
- La généralisation de dispositifs de formation existants pour les retraités. L'accès au Compte Personnel Formation (CPF) pendant une année après la date de départ en retraite.